



Procès Verbal Conseil Municipal du 20 décembre 2021

Etaient présents à la séance :

Stéphane LE DOARÉ, Eric LE GUEN, Caroline CHOLET, Bernard LE FLOC'H, Viviane GUÉGUEN, Laurent MOTREFF, Marie-Pierre LAGADIC, Annie BRAULT, Mireille MORVEZEN, Jean-Luc RICHARD, Marc DEFACQ, Valérie DREAU, Fabienne HELIAS, Patricia WILLIEME, Fabienne HELIAS, Olivier ANSQUER, Sophie COSSEC, David DURAND, Yann HIRIART, Thibaut SCHOCK, Marie BEAUSSART, Yves CANEVET, Bernard LEMARIÉ, Frédéric LE LOC'H, Laurent CAVALOC, Janick MORICEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Michelle DIONISI ayant donné procuration à Bernard Le FLOC'H
Jacques TANGUY ayant donné procuration à Gérard CREDOU
Jean-Marie LACHIVERT ayant donné procuration à Frédéric Le LOC'H

- ✓ Après avoir procédé à l'appel des présents, Stéphane LE DOARÉ, président de séance, constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.



Désignation du secrétaire de séance

Aux termes de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

- Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame MORVEZEN pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil Municipal.

Monsieur LE MAIRE « Ce soir, nous avons un programme assez chargé. Nous avons 16 points à l'ordre du jour et le vote du budget. Vous avez eu l'occasion d'en débattre alors que j'étais cloué au lit

avec le COVID. Je suis très heureux de vous retrouver ce soir. Je remercie tous ceux qui se sont inquiétés de savoir si j'allais mieux. Entre temps, nous avons déménagé du Château pour une période assez longue de 3 ans de travaux. Nous sommes installés passage de la levée. Nous ferons un point avec la presse dans quelques semaines. La salle de réunion au passage est un algéco et pendant cette période, les conseils municipaux auront lieu au TRISKELL.

L'année 2021 s'achève, c'est une année qui aura été compliquée et perturbée par la COVID 19. Le centre de vaccination a été transféré à la salle omnisport et fonctionne à plein régime puisque l'on cible 3 000 personnes par semaine. C'est une organisation millimétrée dans laquelle la Ville de Pont l'Abbé prend toute sa part. Aujourd'hui, nous n'avons plus de personnels communautaires. Nous avons recruté des personnes contractuelles pour assurer l'ordonnancement.

Nous avons fait un point avec les infirmières et les médecins et nous tournons à plein régime avec une organisation quasi militaire mais c'est le prix à payer pour qu'on vaccine le maximum de monde et que l'on protège nos administrés.

Pour le moment, la cérémonie des vœux est fixée au 13 janvier et l'on se réserve le droit de l'annuler si des contraintes nouvelles nous tombent dessus ou si nous recevons d'autres consignes. Pour le moment, il n'y a pas de consignes particulières, donc nous maintenons cette date dans l'attente des nouvelles restrictions sanitaires qui pourraient avoir lieu. Nous verrons le moment venu et je vous tiendrais informé dès que possible.

Nous allons commencer par les rapports de l'intercommunalité.

Nous avons 2 textes différents pour les motions présentées que la majorité a légèrement modifiée et d'autres modifications que nous avons reçu la semaine dernière.

Nous ne passerons pas 2 textes différents. Soit nous tombons d'accord sur un texte qui est un compromis acceptable pour tout le monde car je ne mettrais pas 2 textes à la délibération.

Il y a beaucoup de maire qui n'ont pas soumis ces délibérations au vote.

J'estime que nous pouvons trouver un compromis. »

Monsieur LE LOC'H « Il faut apporter une réponse de suite ? »

Monsieur LE MAIRE « Non, nous en parlerons à la fin du Conseil »

1. Rapport eau, déchets, assainissement

Annexe 1,2,3

Monsieur le Maire expose :

Il résulte des dispositions réglementaires du Code général des collectivités territoriales (D. 2224-3) que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets à un ou plusieurs EPCI, le maire doit présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçu du ou des EPCI.

Ces dispositions ont pour but d'informer le conseil municipal dans un souci de transparence.

C'est dans ce cadre que les rapports eau-assainissement et déchets, compétences transférées à la CCPBS sont présentés au Conseil municipal.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des 3 rapports déchets/eau/assainissement

Nous commençons par les rapports eau, déchets, assainissement. Nous allons essayer d'être simple et efficace. C'est une obligation de les passer en conseil.

Vous avez eu les rapports, il y a plus de 60 pages.

Pour l'eau potable, nous avons plus de 28 millions de m³ qui sont produits, 440 000 m³ qui sont exportées vers Plonéour et Bénodet.

2 millions 444 000 m³ qui sont distribuées et 2 millions 260 000 m³ qui sont consommées pour 30 000 abonnés sur notre communauté de communes.

Notre réseau a un rendement de 87 %. C'est un petit peu moins qu'en 2019 car nous avons eu de la casse sur des réseaux importants avec des pertes d'eau.

On a un réseau qui fait 800 km ce qui n'est pas rien. On a rénové 9,7 km pour un montant de 1 millions 115 000 euros €. Il y a eu difficultés pour réaliser ce qui était prévu initialement à cause du covid 19.

En 2020, nous avons donc un taux de renouvellement de 1.2 %. La communauté de communes est un très bon élève en la matière dans le département. Sur ce budget, la dette est inférieure à 1 an.

Nous allons avoir 2 grosses opérations à financer puisqu'il est prévu la construction de bache de stockage de 8 000m³ à Bringalle pour 3,4 millions d'euros ainsi que la passe à poissons qui a fait l'objet d'un vote unanime suite à l'enquête publique au Conseil Communautaire. Ces travaux sont estimés à 3 millions d'euros. L'objectif est de limiter nos pertes pour améliorer la sécurité pour l'eau potable de notre territoire.

Nous avons un fond de solidarité eau qui existe avec la SAUR. Près de 200 dossiers ont été traités : 109 ont payé leur dette, 29 ont mis en place un échéancier, 26 ont été mensualisés et 47 ont eu une procédure de recouvrement pour un montant de 43 825 €»

Madame MORICEAU « Sur le bilan, on a pas mal de chiffres. Nous avons des interlocuteurs avec lesquels nous avons l'habitude de travailler et qui sont sympathiques. On a une société multinationale qui pense aussi aux intérêts de ses actionnaires et on le voit au regard des chiffres qui nous ont été présentés.

La partie qui remonte vers le siège social est en croissance : on passe de 289 000 € à 389 000 €. Il y a une croissance importante de cette partie.

Les résultats ont aussi une croissance spectaculaire de 212 000 à 424 000 €.

Cette année, nous paierons 211 000 € d'informatique pour le service d'eau potable du pays bigouden sud ce qui me semble très important car ont était l'an dernier à 165 000 €. Donc, je ne sais pas à quoi correspond ce chiffre là.

Sur la question de la qualité de l'eau, je le regrette mais nous n'avons toujours pas les chiffres de 2018.

C'est inquiétant concernant les eaux brutes avec les pesticides qui certes, subissent un traitement mais qui continuent à contaminer la rivière et notamment les nitrates avec les algues vertes.

On se retrouve avec des nitrates dans les eaux distribuées, certes autorisées mais importantes. »

Monsieur LE MAIRE « Sur le barrage, nous ne sommes pas obligés mais on a mis en place une commission de contrôle de la DSP. Différents élus siègent en commission de contrôle. On a réuni cette commission, mardi de la semaine dernière, et suite à cela, j'ai convoqué le directeur territorial de la SAUR, jeudi. Il y a un certain nombre d'obligation qu'on leur a rappelé afin qu'ils exécutent correctement leur contrat.

Ils doivent nous apporter des réponses sur les points que nous avons soulevés.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est concernant la qualité des eaux brutes, nous avons un bassin bien inférieur aux autres territoires bretons et nous sommes plutôt pas mal sur le sujet avec un large périmètre de captages.

On sera sans doute site pilote. En sachant qu'un chercheur de l'université de Nantes fait des relevés depuis plus de 30 ans et qu'il viendra nous exposer ses résultats. »

Madame MORICEAU « La qualité de l'eau n'est tout de même pas très bonne »

Monsieur LE MAIRE « On a une bonne qualité de l'eau sur le territoire. Je t'invite à aller dans d'autres lieux sur le territoire et notamment sur Quimper, et on en discutera »

Madame MORICEAU « Ce n'est pas parce que les autres sont pires. La législation veut que vous nous présentiez ces résultats. Je pense que ce serait plus intéressant que les débats aient lieu dans les municipalités, en amont du vote de la COM COM dans la mesure où peut-être ces débats pourraient éclairer les votes des élus communautaires »

Monsieur LE MAIRE « Il y a une commission technique dans laquelle siège Yves. »

Madame MORICEAU « Mais nous aussi nous pouvons avoir des débats qui pourraient aider nos camarades »

Monsieur LE MAIRE « J'en prends bonne note. Sur l'assainissement, 12 communes, 37 330 habitants. 8 239 foyers sont sur un assainissement non collectif et 21 940 qui sont connectés au réseau. Sur Pont l'Abbé, nous avons 89% de collectif et 11 % sur d'autonome.

Nous avons 7 stations d'épurations sur le territoire dont 1 sur Pont l'Abbé avec une capacité de 15 000 habitants.

Il a été facturé 1 million 48 m3 d'eau usée. Nous avons 365 km de réseau de collecte. 123 postes de relèvement d'eau usée dont 3 font l'objet d'une surveillance de la part de la DDTM : 1 sur Loctudy, 1 sur Plomeur et 1 sur Combrit.

A Pont l'Abbé, nous avons 27 postes de relevage, 63 754 m de canalisations enfouies dans la Commune de Pont l'Abbé dont près de 56 km de réseau et 8 km de refoulement.

Le volume en entrée de step à Pont l'Abbé est de 618 201 m3 pour un volume de 354 455 m3. Ce qui fait un taux d'eau parasite à 43%.

Comparé aux autres steps, c'est plutôt mieux.

Nous avons eu auparavant, des chiffres bien moins favorables, ce qui prouve que les investissements sur les réseaux d'eaux usées portent leur fruit, nous avons moins d'eau parasite dans nos réseaux.

En 2020, c'est 3 millions 315 000 € investit en travaux dont 195 000 € sur Pont l'Abbé.

Nous avons refait le poste du parc des Camélias : il était vétuste et source d'eau parasite.

Sur les réseaux gravitaires, nous avons fait 2 millions 600 dont 1 million 320 000 sur Pont l'Abbé quasiment, la moitié des investissements.

C'est un budget plus restreint et nous allons réunir une commission au sein de la communauté de communes afin de définir notre politique et notre stratégie d'investissement.

Nous investissons sur des réseaux que nous ne changeons que tous les 50 ou 60 ans. Donc, amortir sur 25 ans, cela n'a pas trop de sens. Clairement, on aura un sujet de fond car les recettes que ce soit sur la surtaxe ou sur la taxe au raccordement ne rapporte que 2 millions 750 € donc si vous investissez 3 millions, et il faut investir vu la vétusté du réseau, il faut avoir recours à l'emprunt.

C'est une problématique en France et particulièrement en Bretagne. Nous sommes rarement éligibles aux aides de l'agence de l'eau car certains territoires sont moins favorablement connus que d'autres alors que nous avons un espace littoral avec 12 communes donc la qualité des eaux usées doit être exemplaire. Voilà sur ce que je peux dire de l'assainissement. Avez-vous des questions ? »

Monsieur CANEVET « Nous avons beaucoup d'eau de pluie. On voit que les effluents traités en m3 entre juillet et décembre 2020 ont été multiplié par 3 donc, on se retrouve avec une surcharge supérieure à 4 000 habitants. Là on est à 2 748 m3 jour tandis qu'au mois de juillet on est à 1 010. La pluviométrie en juillet était de 12 pour 242 mm »

Monsieur LE MAIRE « Il y a le niveau de nappes aussi. »

Monsieur CANEVET « A l'époque, on nous donnait les croquis avec les eaux parasites. Est-ce que ce serait possible de les avoir dans le prochain rapport ? »

Monsieur LE MAIRE « Le rapport est déjà bien étoffé »

Monsieur CANEVET « Cela montre bien les pics stations par stations. L'eau n'est pas convenablement traitée non plus. Les eaux passent par le bassin car trop d'eau arrive. »

Madame MORICEAU « Quand on regarde la quantité d'eau traitée par habitant, on arrive à 63 m3 par an par habitant. Et que l'on compare à l'eau consommée, on est nettement au-dessus. Il y a quelque chose qui colle pas. La moyenne, c'est 120m3 et il y a une interrogation à avoir. »

Monsieur LE MAIRE « Oui mais tout le monde n'est pas raccordé et toutes les eaux utilisées ne retournent pas à la collecte des eaux usées »

Monsieur CANEVET « Les chiffres sont très intéressants car on sait quand il y a un dépassement. On a eu parfois des ratios catastrophiques »

Monsieur LE MAIRE « On a fait beaucoup d'investissements qui ont porté leur fruit. »

Madame MORICEAU « concernant le taux de renouvellement de canalisations. Le taux que l'on a est de 0.56% du linéaire. Donc, il faut quasiment 200 ans sur retour à l'investissement »

Monsieur LE MAIRE « On peut faire quasiment 3 millions d'euros sur investissement avec les recettes actuelles du budget. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas faire 10 millions d'euros d'investissement mais il n'y a pas les recettes. On arrive à un taux d'endettement tel que ça devient déraisonnable. On va voir avec tous les partenaires, ville, état, jusqu'où on peut mettre le curseur pour pouvoir procéder au renouvellement des réseaux d'assainissement »

Madame MORICEAU « La SAUR a un budget pour ses services d'1 million par an environ entre l'informatique, la recherche... ce budget est tout de même assez spectaculaire. »

Monsieur LE MAIRE « Il y a du fonctionnement et de l'investissement. Nous contrôlons la délégation de la DSP qui a été faite. Il y a eu une renégociation de la DSP pour 3 contrats qui arrivaient

à échéance. En 2028, on va renégocier pour 7 stations. On aura plus de candidats à la DSP en 2028, nous n'aurons pas que la SAUR »

Madame MORICEAU « Un renouvellement de 0.56%, ce n'est pas tenable. »

Monsieur le MAIRE « ça ce n'est pas la SAUR. C'est avec la capacité financière mutualisée des 12 communes sur le budget assainissement, on ne peut pas faire mieux. Nous ne sommes pas éligibles aux aides du fond eau de Bretagne parce que nous ne sommes pas le territoire de Bretagne le plus en difficultés. La mécanique financière a aussi ses limites ».

Madame MORICEAU « Donc, on se retrouve avec des stations engorgées par des eaux parasites »

Monsieur le MAIRE « Il y a 3 postes qui sont sous surveillance. Je l'ai écrit dans le rapport. Il y a de très lourds investissements qui sont faits sur Loctudy actuellement. Regarder le taux d'eau parasite sur Loctudy, ça pose clairement question. Ils sont à 68% et d'autres communes sont à plus de 50%. Ce sont aussi des choix d'investissement du passé qui n'ont pas été fait. Il va donc falloir se fixer une ligne politique car ce sont des vieux réseaux donc, soit on revoit l'étanchéité, soit on les change. Rue du Lycée par exemple, on a fait des travaux urgence. Il faudra plusieurs générations pour changer considérablement »

Madame MORICEAU « Ce sont des choix. C'est sûr que c'est moins glorieux de s'occuper des égouts »

Monsieur le MAIRE « Effectivement, ça ne se voit pas, c'est sous terre.
Passons aux déchets. Pour les collectes, on est passé à une semaine sur 2. On a 3 déchetteries qui sont gérées en régie et on a 3 colonnes d'apports volontaires, en plus, pour ceux qui ne peuvent pas avoir des bacs individuels.
Entre 2019 et 2020, on a eu une baisse des apports en déchèterie et container sauf pour le verre pour lequel on constate une augmentation du tonnage collectée, sans doute car les personnes trient mieux leurs ordures ménagères.
En 2020, c'était une période particulière car les déchèteries ont été fermées 5 semaines. On a 356 tonnes en moins. Peut-être que les personnes faisaient aussi moins de compostage car ils étaient confinés. On a récupéré plus d'incinérable et de gravats car beaucoup faisaient des travaux chez eux. On a un taux de valorisation des déchets sur la communauté de communes qui est très élevé. Il y a 3 déchèteries qui ont été refaites et modernisées. On a également l'unité de Lézinadou pour la valorisation des ordures ménagères pour lesquelles, de nouvelles directives du ministère de la transition écologique ne sont pas très favorables. Ils prônent le compostage et en même temps, ils voudraient voir la fermeture de notre unité de Lézinadou, on a du mal à comprendre et on s'en est ému auprès de la ministre sachant qu'on est un territoire qui n'enfouit quasiment rien. On a passé une convention avec Valcor pour l'incinération à Concarneau avec une valorisation derrière de la chaleur produite. Le budget général permet l'équilibre du poste déchet puisque la perception des taxes ne permet pas de couvrir les frais généraux.
L'été, il y a une forte affluence touristique, ce qui provoque un surcoût du fait des résidences secondaires car il faut plus de véhicules pour procéder à la collecte. C'est un service qui est assuré en 100% communautaire.

On a un petit soucis sur la baisse des valorisations. Le prix du rachat du verre a baissé de 25 à 13 €. Le papier est passé à plus de 10 € la tonne donc on a perdu des recettes à hauteur de 180 000 €. La valorisation du bois et des encombrants lui a augmenté de plus de 40%. On a la double peine de l'effet ciseau. Le gouvernement a décidé d'augmenter la DGAP (c'est calculé sur le rendement de l'incinérateur) donc, ça se répercute directement sur le prix de la collecte.

Cette taxe perçue par l'état a augmenté de 83%. C'est un budget sur lequel on reste vigilant. La CCPBS fait tout ce qu'elle peut pour l'optimiser.

Vous pouvez voir tous les débats des autres communes et communauté de communes, ils ont tous augmenté pour absorber l'augmentation de la taxe, notamment sur la filière de traitement. »

Madame MORICEAU « C'est important de remercier les bénévoles et les associations qui s'occupent du recyclage sur le pays bigouden car ils sont très dynamiques. A en juger le nombre de personnes et de voitures qui sont quotidiennement, ils font un travail important pour réduire notre empreinte. »

Monsieur le MAIRE « c'est vrai que la recyclerie marche bien »

FINANCES

2. Budget de la commune : admission en créances éteintes

Monsieur LE GUEN expose :

Le 13/07/2021, la Commission de surendettement des particuliers du Finistère a déclaré recevable la demande d'une personne résidant à Quimper et a imposé le 05/10/2021 une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Ce jugement prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement des dettes professionnelles et non professionnelles du débiteur, nées et exigibles à la date du jugement

Les dettes de cette personne correspondant à des titres de recettes de 2020 et 2021 pour de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire, s'élèvent à 412,66 euros et se trouvent dès lors effacées.

En conséquence, il convient d'émettre à cet effet un mandat typé "ordinaire " au compte d'imputation budgétaire 6542 « créances éteintes " pour un montant de 412,66 euros.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
 - **ADOpte** l'admission en créances éteintes

3. Budget du port : remboursement des salaires du personnel

Monsieur LE GUEN expose :

Les frais (ou charges) de personnel supportés budgétairement par la Ville de Pont-l'Abbé font l'objet d'une facturation au budget annexe du port de plaisance :

Méthode de calcul : Pour les agents intervenant dans le cadre du Budget du Port de Plaisance :

(Traitement brut annuel + charges patronales) X pourcentage du temps consacré à ce dossier selon le tableau suivant :

REMBOURSEMENT DES SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION POUR LE BUDGET DU PORT DE PLAISANCE	
Agents	Pourcentage temps passé
SARRAZIN Sophie	12 %
PLOUZENNEC Léa	12 %
KERLO Mireille	3 %

L'inscription budgétaire au titre de 2021, s'élève à **8.500 €uros**. La facturation au budget annexe sera indexée au cours de l'exercice sur les salaires réellement constatés.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
 - **ADOPTE** le remboursement des salaires du personnel

4. Budget de la commune : BP 2022

Annexe 4

Monsieur LE GUEN expose :

Création d'AP/CP

La ville de Pont-l'Abbé a défini les modalités de gestion des AP/CP lors du vote, par le conseil municipal, de son règlement budgétaire et financier.

Le Budget Primitif 2022 comporte des projets dont la réalisation va s'échelonner sur plusieurs exercices. Afin de ne pas faire supporter à cette seule année la charge complète et par conséquent de constater des restes à réaliser importants en fin d'exercice. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022, sur la création des autorisations de programme suivantes :

- Rénovation et extension de la salle omnisports
- Construction de l'espace jeunes

N° AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023
2022-01	Rénovation et extension de la salle omnisports	2 147 000,00 €	1 000 000,00 €	1 147 000,00 €
2022-02	Construction de l'espace jeunes	329 000,00 €	156 000,00 €	173 000,00 €

Le financement de ces opérations sera assuré par des subventions et le recours à l'emprunt. Le projet de rénovation de la salle omnisports a déjà obtenu de la DSIL en 2018 et 2020 pour un total de 320 000€ et l'espace jeunes une DSIL en 2019 de 55 750€.

Comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier, toute modification des AP/CP fera l'objet d'une délibération du conseil municipal. Les crédits de paiements non consommés en année N seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant. Une AP/CP concernant le château sera soumise au vote en cours d'année 2022, lorsque le curage aura été effectué, étape qui permettra de chiffrer exactement le coût des travaux.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Monsieur LE MAIRE « Pour la salle omnisport, nous avons eu 320 000 € d'aide d'état et nous avons eu un courrier de la région Bretagne qui sert de transit pour les fonds européens avec 250 000 €, ce qui est plutôt pas mal. On arrive donc à 570 000 € mais on ne peut pas encore l'inscrire dans les recettes »

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 23 voix pour et 6 abstentions : Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Frédéric LE LOC'H, Bernard LEMARIÉ, Yves CANEVET, Jean-Marie LACHIVERT :**
- **ADOPTE** la création d'AP/CP

Monsieur LE MAIRE « Pourquoi vous vous abstenez ? »

Monsieur LE LOC'H « Parce que nous sommes en déficit d'informations sur les différents projets, comme nous l'avons déjà dit en commission »

Madame MORICEAU « On aurait souhaité avoir les informations en amont. A la dernière commission urbanisme, on nous a montré ce qu'il y aurait comme habillage et là, on souhaiterait avoir des propositions alternatives. Ça ne me semble pas très judicieux en terme esthétique. »

Monsieur le Maire « Oui, mais l'AP/CP c'est juste une autorisation pour les financements »

Monsieur LE LOC'H « Vous nous avez indiqué que le centre de vaccination tournait à plein régime, nous avons déjà posé cette question mais nous n'avons pas eu de réponse : le chantier de la salle omnisport était prévu mais il faut délocaliser le centre de vaccination. Est-ce que vous avez des retours de l'ARS pour savoir si le chantier sera encore retardé »

Monsieur le Maire « Nous n'avons pas de retour de l'ARS mais nous n'avons pas d'autres salles à proposer. Pour le moment, c'est le préfet qui a la main sur le sujet, on parle d'une 4^{ème} dose. Je ne sais pas comment vont s'organiser les services de l'état sur ces questions là. Nous avons 12 centres dans le Finistère. Est-ce que nous irons chez notre médecin ensuite. Pour le moment, je n'ai pas de réponse. J'ai indiqué à la préfecture que nous avons la subvention et que l'appel d'offres était en cours. A un moment, il faut aussi consommer les subventions pour pas les perdre. Mais à la fois, on assure une mission de service public et à la fois, on ne peut pas avoir la salle omnisport fermée trop longtemps car cela nous pose problème pour la pratique des activités scolaires et associatives. Partout, on nous en parle, dans les conseils d'écoles, dans les associations. Je n'ai pas d'autres salles et le TRISKELL devient la mairie, elle est utilisée pour les mariages, les conseils municipaux. Clairement, ça tombe mal. C'est le préfet qui a la main. C'est vrai que Pont l'Abbé c'était pratique mais peut-être que d'autres sites seront trouvés mais pour le moment, je n'ai pas d'informations. J'aimerais bien que les travaux commencent le plus tôt possible »

Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif de la commune.

Le BP 2022 est voté cette année avant la clôture de l'exercice 2021, ce qui correspond aux principes de la loi. Par dérogation un budget peut être voté après cette date et ce jusqu'au 15 avril de l'année N.

Ce vote avant la clôture entrainera le vote d'un **Budget supplémentaire** qui intégrera :

- Les résultats de chaque section
- Les restes à réaliser (dépenses et recettes)

Il s'équilibre en section de **fonctionnement** à la somme de **8 789 520 €** et en section **d'investissement** à la somme de **9 266 709 €**.

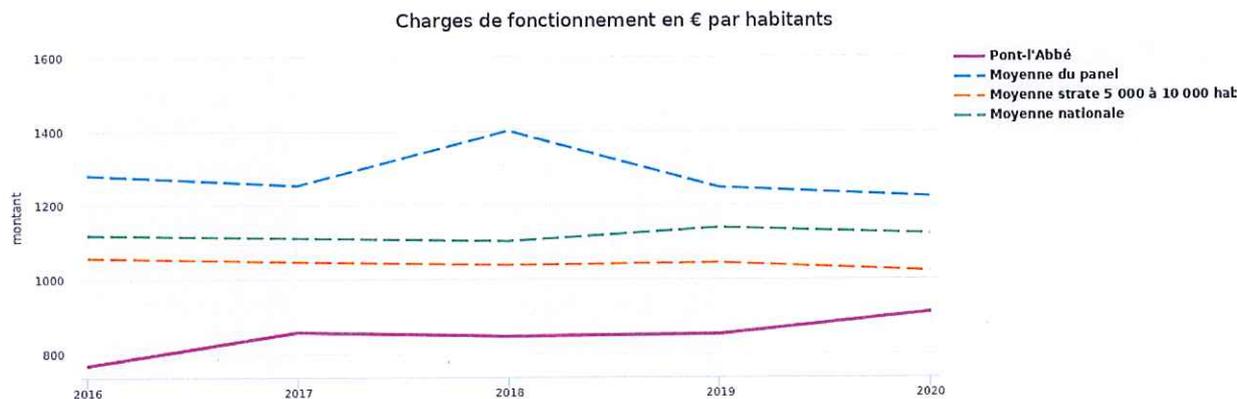
SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	1 716 311,69	1 626 710,03	1 833 276,00	1 849 750,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 066 623,58	3 973 474,57	4 200 000,00	4 200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	821 443,99	751 895,80	839 550,00	863 100,00
66 Charges financières	108 122,60	98 550,35	105 000,00	105 000,00
67 Charges exceptionnelles	13 660,84	334 573,12	94 376,00	2 000,00
68 Dotations	-	-	-	-
022 Dépenses imprévues	-	-	60 000,00	20 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	723 538,62	1 142 187,07	415 000,00	500 000,00
023 Virement à la section d'investissement	-	-	1 161 880,00	1 349 670,00
Total dépenses réelles	6 604 379,26 €	6 352 080,40 €	6 872 826,00 €	6 912 850,00 €
Total dépenses réelles + charges financières + dépenses exceptionnelles	6 726 162,70 €	6 785 203,87 €	7 132 202,00 €	7 039 850,00 €
Total opérations d'ordre	723 538,62 €	1 142 187,07 €	1 576 880,00 €	1 749 670,00 €
Total dépenses de fonctionnement	7 449 701,32 €	7 927 390,94 €	8 709 082,00 €	8 789 520,00 €

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre notamment) seront stables en 2022 par rapport au BP 2021 (- 0,88%) soit - 60 000€.

La prévision de résultat de la section s'élève à près de 1 250 000 €. Ce qui permettra de couvrir les remboursements du capital des emprunts (561 000 €) et les investissements d'entretien courant de voirie et de bâtiments ainsi que du matériel.

Pour pouvoir mettre en perspectives les données financières liées à la commune, un travail d'analyse a été mené en comparant la ville de Pont L'Abbé avec d'autres collectivités de la même strate (9 communes Bretonne avec une taille similaire avec un rôle de centralité).



On peut percevoir au travers du graphique que les charges de fonctionnement de la commune sont très en deçà du Panel voir des moyennes de strate ou nationale. La commune connaît une évolution en 2020 du fait des charges exceptionnelles (versement à la CCPBS pour contentieux STEP).

Les principales évolutions 2022

➤ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011) : 1 849 750 €

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses à caractère général sera de l'ordre de 1,850 million d'euros. Soit 0,9 % d'augmentation.

➤ Principales évolutions 2022 :

- **Augmentation du volume de travaux réalisés en régie** : électricité sur la place Gambetta (32 K€), écoles... qui entraînera de fait une augmentation des achats de fournitures pour les bâtiments ou la voirie.
- **L'inflation actuelle des flux** (carburants, gaz et électricité) a été prise en considération, leur part dans les charges à caractère général étant importante (entre 20 et 25 %)
- **Réalisation de travaux de curage des fossés pour une meilleure gestion des eaux pluviales**
- **Réduction des achats liés au fonctionnement du centre de vaccination (activité sur un semestre)**
- **Diminution des dépenses de maintenance** liée au fait que la périodicité des contrôles des poteaux incendie se fait une année sur deux.

➤ CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS (012)

Principales évolutions 2022 :

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget.

Ce taux important s'explique par plusieurs facteurs structurels et conjoncturels :

- Un rôle de centralité joué par la commune impliquant des effectifs plus nombreux pour gérer le fonctionnement de la collectivité
- La présence d'équipements ou de **services spécifiques** : Centre Culturel Triskell, Centre de découverte de Rosquerno, musée, police municipale, marché... que l'on ne retrouve pas forcément dans des communes de taille plus modeste.
- Une volonté des élus de réaliser une partie des travaux en interne plutôt que par prestations externes. Ce dernier facteur entraîne naturellement un basculement des dépenses du 011 vers le 012.
- Décision de l'Etat de modifier les grilles indiciaires des catégories C (jusqu'au 6^{ème} échelon)

Pour 2022, l'hypothèse retenue pour les charges de personnel par rapport à 2021 (BP + DM) est une stabilité par rapport à 2021. Ce choix impose de faire preuve d'une forte innovation et intelligence collective pour répondre aux enjeux auxquels pourraient être confronté la commune. **L'enveloppe dédiée aux richesses humaines sera donc d'environ 4,2 millions d'euros.**

Le budget 2022 tiendra compte des éléments suivants :

- Un maintien du périmètre d'intervention de la collectivité ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice ;
- Augmentation de l'indice minimum corrélé aux évolutions du SMIC
- L'organisation des élections nationales (avec une optimisation du nombre de bureaux de vote et donc d'agents)
- La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel
- La prime inflation de 100 € par agent (qui sera remboursée par l'ÉTAT)
- Le projet de décret visant à modifier les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
- Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles comme les avancements de grade et d'échelon

La maîtrise des dépenses repose à la fois sur des obligations règlementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité.

Ces différentes charges sont en partie compensées par :

- La mise en place d'un réexamen systématique des missions au départ d'un agent (retraite ou mutation) ;
- La limitation du recours aux personnels contractuels ;
- Une meilleure maîtrise du temps de travail
- Les remboursements pour Congé Longue Durée et Congé Longue Maladie

➤ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

Principales évolutions 2022 :

Ce poste de dépenses connaît une **augmentation mécanique due à la nouvelle nomenclature M57**. En effet, la majeure partie des dépenses du chapitre 67- *charges exceptionnelles* est transférée en gestion courante telles que les subventions exceptionnelles, les participations aux championnats, les intérêts et pénalités sur marchés publics, soit 23 000€.

➤ CHARGES FINANCIÈRES (66)

Les charges d'intérêts seront stables en 2022.

➤ CHARGES SPÉCIFIQUES (67)

Le chapitre 67 concerne à présent les *charges spécifiques* et ne concerne plus que les titres annulés sur exercices antérieurs pour lesquels nous prévoyons 2 000 €.

➤ DÉPENSES IMPRÉVUES (022)

Les collectivités ont la possibilité (jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement) de mobiliser des crédits pour dépenses imprévues, cette année par une somme de 20 000 € est inscrite. Les dépenses imprévues couvrent par exemple les contentieux que la commune pourrait avoir.

➤ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042)

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements qui seront en hausse avec l'intégration dans l'inventaire de nouveaux biens à amortir. Sont aussi comptabilisées dans ce chapitre les sorties d'actif lors des cessions de biens.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
013 Atténuations de charges	80 946,78	66 555,01	60 000	80 000
70 Produits des services	767 545,20	454 593,04	623 760	612 600
73 Impôts et taxes	5 182 759,26	5 338 848,26	5 294 300	5 819 990
74 Dotations, subventions et participations	2 157 662,19	2 123 693,84	2 165 580	2 034 630
75 Autres produits de gestion courante	373 316,13	60 874,09	45 000	67 300
76 Produits financiers	45,76	2,29	-	-
77 Produits exceptionnels	300 199,19	970 749,02	10 000	5 000

78	Reprise sur amort.et provisions	-	-	-	-
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	267 969,64	238 727,70	156 550	170 000
	Total recettes réelles	8 562 229,56 €	8 044 564,24 €	8 188 640 €	8 614 520 €
	Total recettes réelles + recettes financières + recettes exceptionnelles	8 862 474,51 €	9 015 315,55 €	8 198 640 €	8 619 520 €
	Total opérations d'ordre	267 969,64 €	238 727,70 €	156 550 €	170 000 €
	Total recettes de fonctionnement	9 130 444,15 €	9 254 043,25 €	8 355 190 €	8 789 520 €

Les principales évolutions 2022

➤ ATTÉNUATIONS DE CHARGES (013)

Ces recettes comprennent les remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie pour les agents en arrêt de travail. Une augmentation est prévue, compte tenu des arrêts maladie longue durée et de nouveaux remboursements de l'ARS pour le fonctionnement du centre de vaccination.

➤ PRODUITS DES SERVICES (70)

Les prévisions par rapport à l'exercice précédent sont prudentes, même légèrement en deçà de celles de 2021 étant donné la fermeture du musée qui de fait entrainera une baisse mécanique des produits de service et l'incertitude sur le niveau de reprise des activités de Rosquerno Estuaire et Spectacle.

Les recettes prévisionnelles par activité sont détaillées de la manière suivante :

- Rosquerno Estuaire : 182 300 €
- Périscolaire et ALSH : 120 000 €
- Restaurant scolaire : 140 000 €
- Espace jeunes : 9 000 €
- Billetterie des spectacles : 70 000 €
- Billetterie et boutique du Musée Bigouden : 7 000 €

Les redevances d'occupation du domaine public sont maintenues au niveau de 2021.

➤ IMPÔTS ET TAXES (73)

Principales évolutions :

L'effort fiscal (et par voie de conséquence la Dotation Globale de Fonctionnement) est un élément déterminant dans le calcul de la DGF. 2022, verra la diminution (deuxième tiers) pour les 20 % des contribuables encore soumis à la TH.

Il est proposé de faire preuve de précautions pour les produits de fiscalité en 2022 en prévoyant **une stagnation des recettes par rapport à l'atterrissage prévu pour 2021.**

En 2021 la CCPBS a reversé 509 800 € à la commune. L'Attribution de Compensation peut être modifiée d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'enfants accueillis en crèche. Cette modification doit être approuvée par la CLECT, en conséquence la somme de 500 000 € sera inscrite pour 2022.

Pour 2022, l'ensemble des impôts et taxes (fiscalité + taxes) est estimé à 5 819 990 €.

➤ **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (74)**

La prévision est de 2 034 630€ pour ce chapitre

Principales évolutions :

- Stabilité des dotations de l'État (Dotation Forfaitaire, DSR, DNP) : 1 705 000€
- Les aides de la CAF pour les activités péri et extrascolaires devraient être au même niveau que sur 2021
- Participation au fonctionnement de l'ALSH des communes conventionnées : 90 000€.
- La part liée à la compensation Etat pour les exonérations de la taxe d'habitation est intégrée dans la TF (Chap 73), ce qui entraîne une diminution des recettes de ce chapitre.

➤ **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)**

Il s'agit principalement des recettes des loyers et des locations de salles. Pour 2022, l'hypothèse d'une augmentation des recettes est retenue (en lien avec l'activité congrès et location de salle du Triskell).

➤ **PRODUITS SPÉCIFIQUES (77)**

Comme pour le chapitre 67, ce poste de recettes est revu par la M57, et ne concerne plus que les écritures pour annulations de mandats sur exercices antérieurs.

➤ **OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042)**

Chapitre qui concerne les travaux en régie et les amortissements de subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT

RECETTES RÉELLES 2022	DÉPENSES RÉELLES 2022
8 614 520 €	6 912 850 €
RECETTES TOTALES 2022	DÉPENSES TOTALES 2022 <small>(hors virement à la section investissement)</small>
8 789 520 €	7 539 850 €

Le budget primitif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 249 670 €**.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Monsieur CAVALOC « Il me semblait, mais peut-être qu'il y a une explication technique, qu'on votait les taux de fiscalité avant les débats »

Monsieur LE GUEN « On les votera en 2022 car on ne peut pas y toucher pendant 2 ans ; ils ne sont pas soumis au vote »

Monsieur CANEVET « Donc, pour 2022 : il n'y a pas de modifications »

Monsieur LE MAIRE « On les passera en 2022 »

Monsieur CANEVET « Je pensais qu'on avait besoin d'une délibération sur les fixations des taux »

Monsieur LE LOC'H « On a déjà voté en février, on ne peut pas voter 2 fois la même année »

Monsieur CAVALOC « Sur le principe, j'ai rien contre l'impôt qui sert l'intérêt général et à faire fonctionner des services publics, c'est surtout à droite que l'on trouve des gens qui veulent réduire la pression fiscale »

Monsieur LE GUEN « Tu penses que ce n'est pas le cas ? »

Monsieur CAVALOC « Non, pas du tout. Je dis cela de façon générale pour dire que je n'ai rien contre l'impôt »

Monsieur LE MAIRE « On verra cela à la section investissement que l'impôt sert bien à l'entretien du patrimoine »

Monsieur CAVALOC « Sans aucun doute. Sur les 5 819 990 € qui sont inscrits au budget primitif. Sauf erreur de ma part, le document de la trésorerie qui nous a été transmis suite à la commission

finances. J'aimerais savoir sur l'excédent de recettes, la part qui est due à l'augmentation que vous avez voté au début de l'année »

Monsieur LE GUEN « C'est pour cela qu'on vous l'a transmis »

Monsieur CAVALOC « Tu peux m'expliquer Eric où je peux trouver la répartition de cet excédent de recettes. A quelle page ? »

Monsieur LE GUEN « Tu as les bases et les taux »

Monsieur CAVALOC « Par exemple, la part du foncier bâti est passé de 20 à 25 % et là, je vois 41 % »

Monsieur LE GUEN « Il y a eu fusion entre la taxe foncière et la taxe d'habitation. Les 41 % c'est la taxe foncière et la taxe d'habitation. C'est pour cela qu'il y a des commissions pour expliquer tout cela »

Monsieur CAVALOC « Ce document, on l'a eu après la commission »

Monsieur LE GUEN « Nous aussi, on l'a eu le 15 décembre »

Monsieur CAVALOC « Il est noté sur la ligne : taxe foncière bâti commune : 41 % donc je suis un crétin et je ne sais pas lire un document »

Monsieur LE GUEN « Je n'ai pas dit cela »

Monsieur CANEVET « On avait demandé en commission le delta. C'est-à-dire l'augmentation de la valeur de cet impôt foncier et taxe habitation entre 2020 et 2021. Le document qu'on nous a fourni est très bien mais il nous manque une partie de la réponse. Donc, si vous pouvez nous l'envoyer, ce serait très bien »

Monsieur CAVALOC « Ma question est très simple, il y a un différentiel de 500 000 €. Qu'est-ce qui est dû ? On entend dire qu'il y a des droits de mutation, une augmentation de la fiscalité en début d'année. On nous avait dit qu'il y avait à l'époque un manque à gagner de 200 000 €. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on est sur un excédent de recettes qui permettra de moins recourir à l'emprunt. Pont l'Abbé n'est pas la seule ville à recourir à l'emprunt mais je pense que le moment n'était pas opportun. J'ai l'impression qu'on est plutôt autour des 400 000 €. C'est une simple question sur la répartition de l'excédent de 500 000 €.»

Monsieur LE GUEN « Sur les 500 000 €, il y a 300 000 € de la taxe d'habitation et les 200 000 €, c'est l'augmentation des bases. »

Monsieur LE LOC'H « Vous nous dites que le résultat de l'augmentation de la taxe d'habitation, n'aurait rapporté que 200 000 € »

Monsieur LE GUEN « C'est 300 000 € pour la taxe d'habitation et 200 000 € pour les bases »

Madame MORICEAU « Dans le rapport préparatoire, dans impôts et taxes, on voit l'évolution du BP entre 2021 et 2022 qui est de l'ordre de 525 000 €, qui intègre l'augmentation des mutations et l'ensemble. On a un différentiel en recettes, assez spectaculaire. »

Monsieur LE MAIRE « Les droits de mutation sont exceptionnels et il y a une revalorisation des bases car il y a plus d'habitants assujettis à la taxe foncière. On a un double effet levier. L'augmentation des taux a produit plus d'effet. »

Madame MORICEAU « On sait que cette année, il y a plus de personnes à aller voir des associations caritatives : restos du cœur, secours populaire ; ça interpelle un peu. On ne va pas forcément apporter des services à ces personnes là. »

Monsieur LE MAIRE « Tout le monde ne paie pas la taxe foncière car tout le monde n'est pas propriétaire »

Madame MORICEAU « Avec le COVID, il y a des gens qui sont locataires. C'est une réflexion sur la pertinence de l'augmentation assez sensible de la taxe d'habitation et pas forcément nécessaire »

Monsieur LE MAIRE « Cette augmentation est là pour financer nos investissements. C'est le chapitre que l'on votera après. Quand vous verrez les sommes d'investissements, nous en reparlerons. »

Monsieur LE LOC'H « L'argument que vous avez mis en avant quand vous vous obstinez à augmenter la part de la taxe foncière de 4 points, c'était la baisse des dotations de l'état, hors le plan de relance finance en partie les investissements. Vous vous êtes précipités à augmenter les impôts avant de connaître la DGF »

Monsieur LE GUEN « C'était au moment des orientations budgétaires qu'il fallait faire ce débat. »

Monsieur LE LOC'H « Vous êtes pénible Monsieur le GUEN, vous avez le micro »

Monsieur LE GUEN « Parfois vous dites des bêtises »

Monsieur LE LOC'H « Non, non, arrêtez »

Monsieur CANEVET « Il faut laisser les gens parler. »

Monsieur LE MAIRE « Ici, c'est moi le président de séance et je décide à qui je donne la parole ; c'est beaucoup plus cool qu'au conseil départemental. Venez une fois, vous verrez ; déjà ça dure 8 heures. Vous pouvez demander la parole et vous ne l'avez pas forcément. Ici, on s'exprime, on écoute. Eric a raison, le DOB, c'est le moment où l'on fait le débat. Aujourd'hui, on vote le budget. On maintient nos positions : oui on a anticipé. Les tiroirs vont sérieusement se refermer. Et gérer, c'est anticiper. Nul ne pourra contester que les investissements que nous avons mis là sont nécessaires. Le patrimoine communal était fortement dégradé. Pendant de nombreuses années, la commune a sous-investi. Ce qui coûtait 10, coûte mille aujourd'hui. Et en plus, la hausse des matériaux ne va pas dans le bon sens. On le voit bien, dans un certain nombre de chiffrage, on a dû augmenter les enveloppes. Je remercie les services qui nous ont aidé à monter des dossiers de subventions en un temps record ; ce qui nous vaut

d'avoir des subventions conséquentes et c'est tant mieux car cela évitera de recourir à l'emprunt. Néanmoins, ce mandat va être consacré à essayer de rattraper les investissements qui n'ont pas été réalisés : dans les écoles, avec des fenêtres qui ne prennent pas l'eau ; au château, afin que l'on puisse reloger tous les agents ; qu'on répare les voiries et les réseaux ; que la salle omnisport soit une salle digne d'une commune comme Pont l'Abbé ; que le stade municipal soit un stade digne d'accueillir les matchs avec autant de personnes ; que l'espace jeunes puisse accueillir les jeunes dignement. Tout cela, c'est la réalité, les faits. Il y a un moment, on est dos au mur et nous n'avons plus le choix. L'équipe municipale a pris ses responsabilités. Oui, on s'est donné les moyens et les impôts, ce n'est pas un gros mot quand c'est pour investir dans le patrimoine qu'on laissera à nos enfants ; c'est uniquement cela. Nulle part on se fait plaisir, y a pas de place au luxe ; donc on assume et il faut avoir le courage de le faire»

Monsieur LE GUEN « Tous ces chiffres étaient au ROB »

Monsieur LE LOC'H « Je constate que ça fait 8 min que vous m'avez interrompu mais visiblement, cela ne vous pose aucun problème. Vous vous permettez sans arrêt de nous interrompre. C'est comme cela depuis 1 an et demi et c'est insupportable. Je maintiens, vous vous êtes précipitez d'augmenter les impôts sans connaître l'enveloppe de la DGF et vous nous avez justifié votre choix par le fait que les subventions de l'état baisseraient alors que la DGF a augmenté de 84 000 €, 3 semaines plus tard »

Monsieur LE MAIRE « Oui, mais elle n'augmente pas proportionnellement aux besoins de la commune. Pont l'Abbé est bien en dessous des autres communes de notre strate. A un moment, il y a un service public à rendre. Je n'y peut rien si notre service population délivre le plus grand nombre de cartes d'identité du Finistère. On a un service de qualité qui coûte et les subventions de l'état ne couvrent pas toutes les dépenses. C'est une charge pour la commune mais on a décidé d'y mettre les moyens. On fait notre maximum mais les délais se sont rallongés et les gens rallent. Ils viennent de loin pour les faire. Aux services, dans les écoles, on a fait des choix ; on ne peut pas faire avec moins de personnel. En parallèle, tous nos bâtiments sont dans un état déplorable. On a jamais autant investi dans les voiries. Le problème, c'est que pendant des années, on a trop retardé les investissements. Il y avait sans doute un manque de courage d'augmenter les impôts pour investir dans le patrimoine. On a pris cette décision et on avait raison.»

Monsieur CANEVET « Je souhaite vous rappeler une chose. La population Pont l'Abbiste n'est pas riche donc quand les impôts augmentent, c'est délicat. »

Monsieur LE MAIRE « Elle est pas plus riche ou pauvre qu'ailleurs. »

Monsieur LE MAIRE « Tu ne peux pas dire cela Yves. On n'est pas plus riches ou moins riches qu'à Douarnenez par exemple, et pour autant, on a moins d'impôt »

Monsieur LE GUEN « Je vous rappelle qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, on a une baisse de 40 % des impôts »

Monsieur CANEVET « La baisse des impôts n'est pas due au fait de Pont l'Abbé ; elle est due au fait de l'état. Si l'état veut qu'il y ait du pouvoir d'achat supplémentaire dans la population, il ne faut pas leur enlever leur pouvoir d'achat »

Monsieur LE GUEN « Ils ont payé 40% de moins d'impôts à Pont l' Abbé, donc ils ont augmenté leur pouvoir d'achat. »

Madame MORICEAU « Dans le pays bigouden, on a connu cela avec les bateaux de pêche. Il y avait des subventions pour les bateaux pour plus de pêche. Parallèlement, les prix des bateaux augmentaient. On est dans la même situation. On a un pouvoir d'achat renforcé au profit des habitants. C'est pas une critique sur ce qu'on va investir ; c'est une critique de la manière dont on le finance. »

Monsieur LE MAIRE « Comment on finance alors ? »

Madame MORICEAU « On peut financer par l'emprunt et par les fonds propres sans compter toutes les subventions que la Ville a perçu qui sont conséquentes. »

Monsieur LE MAIRE « Ce n'est pas suffisant. L'emprunt a ses limites. Il y a un taux d'endettement à respecter pour ne pas ensuite être sous tutelle de l'état. Vous avez vu tous les investissements que nous allons devoir réaliser ? Vous avez vu les montants à investir pour entretenir le patrimoine ? »

Madame MORICEAU « 72 000 € pour éclairer l'église des Carmes, je ne sais pas ce que cela veut dire. Je ne sais pas si c'est indispensable »

Monsieur LE MAIRE « Et bien, écoutes, va voir l'éclairage sur place »

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 23 voix pour et 6 voix contre : **Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Frédéric LE LOC'H, Bernard LEMARIÉ, Yves CANEVET, Jean-Marie LACHIVERT :**

- **ADOPTE** la section de fonctionnement du BP 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT : OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

Depuis le BP 2021, une partie du budget d'investissement est voté par opération. Ceci apporte plus de lisibilité par rapport au PPI présenté lors du ROB. En complément des opération un fonctionnement pour certains projets (Château, Salle Omnisports et Espace jeunes) en AP CP sera mis en œuvre.

Les opérations sont présentées dans le document annexé.

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
101 BÂTIMENTS PUBLICS	2 337 500 €	0 €
102 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	1 618 000 €	0 €
103 PATRIMOINE CULTUEL	122 000 €	25 000 €
200 AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	2 116 200 €	0 €
300 MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES	463 500 €	0 €
400 AFFAIRES FONCIERES	30 000 €	100 590 €
500 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	755 000 €	77 400 €
700 ENFANCE - JEUNESSE	756 000 €	0 €
	8 198 200 €	202 990 €

Les dépenses majeures au sein de ces opérations sont :

- **101 bâtiments publics**
 - Centre Technique Municipal : 1 761 600€
 - Curage du château : 500 000€ (1^{ère} année de l'AP – CP)
- **102 équipements sportifs et associatifs**
 - Réhabilitation de la salle omnisports (1^{ère} année de l'AP/CP) : 1 000 000€
 - Aménagement des terrains du stade municipal : 600 000€
- **103 patrimoine cultuel**
 - Eclairage de l'église des carmes : 72 000 €
 - Eglise de Lambourg : 50 000 €
- **200 aménagements de voirie et espaces publics**
 - Entretien et la modernisation de la voirie : 250 000€
 - SDEF : 250 000€
 - Aménagements de rues et places : 1 458 700€
 - Travaux au cimetière : 90 000€
- **300 matériels et équipements pour les services**
 - Matériel pour les services techniques : 47 900€
 - Matériel de transport (tracteur) : 96 000€
 - Matériel divers (cantine, spectacles, ...) : 232 000€
 - Matériels informatiques et logiciels : 32 800€
- **400 affaires foncières**
 - Acquisitions de terrains : 30 000€
 - cessions : 100 590€
- **500 environnement et cadre de vie**

- Création d'une aire de camping-cars : 360 000€
- Aménagement d'un espace de vie sur le site de l'ancien Excelsior : 165 000€
- Aménagement de pistes cyclables : 50 000€
- Equipements pour la jeunesse : 70 000€

- **700 enfance – jeunesse**

- Réhabilitation de l'espace jeunes : 156 000€ (1^{ère} année de l'AP-CP)
- Travaux au restaurant scolaire et à l'école Jules Ferry : 350 000€
- Travaux dans les écoles maternelles (huisseries et classes) : 250 000€

Les recettes sont constituées des subventions d'ores et déjà notifiées pour 202 900€.

Toutefois, plusieurs aides ont été attribuées pour certains de ces projets sur les exercices précédents. Elles seront reprises avec les RAR lors du Budget Supplémentaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

CHAPITRES		DÉPENSES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	561 500 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €
204	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	275 209 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	2 000 €
458	OPERATIONS SOUS MANDATS	5 000 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	40 000 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	170 000 €
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	15 000 €
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	0 €
		1 068 709 €

Ces chapitres regroupent les dépenses suivantes :

- le remboursement du capital des emprunts : 561 300 €
- la participation à la construction du centre de secours : 275 209 €
- les prêts d'honneur : 2 000€
- des travaux de voirie faits pour compte de tiers : 5 000 €
- dépenses imprévues : 40 000 €

Et pour les chapitres d'ordre

- la contrepartie de l'amortissement des subventions d'équipement reçues : 20 000 €
- les travaux en régie : 150 000€
- les avances sur marchés publics : 15 000€

Chapitre 001 : pas de report du solde d'exécution lors du vote du BP 2022, l'exercice 2021 n'est pas clôt.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

CHAPITRES		RECETTES
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	600 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	2 000 €
458	OPERATIONS SOUS MANDATS	3 000 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 249 670 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	500 000 €
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	15 000 €
		2 469 670 €

Les recettes d'investissement hors opérations regroupent :

- le FCTVA 500 000€ et la Taxe d'aménagement 100 000€
- les remboursements de prêts d'honneur : 2 000€
- remboursements de travaux de voirie faits pour compte de tiers : 3 000 €

Au chapitre 021, le virement de la section d'investissement pour **1 249 670 €**.

Et enfin, les opérations d'ordre concernent les amortissements et les remboursements d'avances sur marchés.

L'affectation du résultat ne pouvant être constaté qu'après le vote du CA cela constitue un manque conséquent de recettes. Il sera compensé par un emprunt d'équilibre jusqu'au vote du Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat par le BS.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RÉSULTAT

RECETTES RÉELLES 2022 (hors emprunt)	DÉPENSES RÉELLES 2022
2 157 660,00 €	9 081 909,00 €
RECETTES TOTALES 2022 (hors emprunt)	DÉPENSES TOTALES 2022
2 572 660,00 €	9 266 909,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	
-6 694 249,00 €	

Pour équilibrer la section investissement un emprunt d'équilibre doit être inscrit même s'il ne sera probablement pas souscrit.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :**

- **ADOPTE** la section d'investissement du BP 2022 présenté et voté par chapitre et par opérations comme suit :

OPERATIONS	Pour	Contre	Abstentions
101 BÂTIMENTS PUBLICS	29	0	0
102 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	29	0	0
103 PATRIMOINE CULTUEL	27	2	0
200 AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	23	6	0
300 MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES	23	0	6
400 AFFAIRES FONCIERES	23	0	6
500 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	23	6	0
700 ENFANCE - JEUNESSE	29	0	0

CHAPITRES	Pour	Contre	Abstentions
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	29	0	0
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29	0	0
204 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	29	0	0
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29	0	0
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	29	0	0
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	29	0	0
458 OPERATIONS SOUS MANDATS	29	0	0
020 DÉPENSES IMPRÉVUES	29	0	0
040 Opérations d'ordre entre sections	29	0	0
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	29	0	0
001 Solde d'exécution reporté	29	0	0

CHAPITRES	Pour	Contre	Abstentions
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	29	0	0
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29	0	0
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	29	0	0

458	OPERATIONS SOUS MANDATS	29	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	29	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	29	0	0
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	29	0	0

Monsieur LE FLOC'H « Concernant l'Eglise Notre Dame des Carmes, il faut remonter à octobre 2012, les projecteurs hallogènes qui sont fixés à 10 mètres de haut. Les nouvelles normes de sécurité qui rendaient difficile l'utilisation des échelles. Nous avons fait appel à des nacelles ce qui a été très difficile à mettre en place. Les hallogènes ont été remplacées par des leds qui sont plus économes en énergie. Il y a 3 leds sur 10 qui sont en panne au niveau de la nef. Au niveau de la sablière, j'ai constaté : 4 sur 10 qui sont en panne.

Au total : 8 sur 31 sont en panne, cela fait ¼. On est à la merci d'une panne générale. Je ne crois pas au miracle dans les églises et nous sommes sur un problème sécuritaire. On risque d'avoir des accidents, des courts circuits ; il faut donc investir et plusieurs solutions sont possibles : on peut réduire le nombre d'éclairage avec des lumières plus ciblées. Voilà vers quoi nous devrions nous orienter, cela demande à être confirmé. C'est pour cela qu'il y a une inscription budgétaire. Ce problème est avant tout un problème de sécurité. »

Monsieur LE MAIRE « Nous n'avons pas toute la liberté de choix, l'église est un monument classé. Nous devons respecter les prescriptions des architectes et des bâtiments de France quant aux choix des luminaires donc cela est plus couteux que dans un domicile privé »

Monsieur LE FLOC'H « Je le redis, un éclairage ciblé, valoriserait l'édifice »

Madame MORICEAU « Merci pour toutes ces informations, il y a de nombreux dossiers qui apparaissent avec des montants significatifs sur lesquels on a eu aucun débat en commission. Nous sommes donc interpellés par cette situation. C'est de l'entretien un peu couteux »

Monsieur LE FLOC'H « La question est très pertinente, cela permet d'éclairer le conseil »

Monsieur LE LOC'H « Je vois que 600 000 € sont fléchés pour l'aménagement du stade municipal. Est-ce que cela s'intègre au budget du complexe sportif ? »

Monsieur LE MAIRE « C'est la première phase du projet »

Monsieur LE LOC'H « Le projet n'a pas changé depuis ? »

Monsieur LE MAIRE « Non, de toute façon, on aura un maître d'œuvre On a échangé au Congrès des maires avec d'autres communes sur leur retour d'expérience »

Monsieur LE LOC'H « Pour l'aménagement du terrain, il y a du synthétique dedans ou pas ? »

Monsieur LE MAIRE « Oui, c'est du synthétique : ce qu'il faut comprendre, c'est pour faire tous les autres travaux, il faut commencer par le synthétique. »

Madame MORICEAU « L'aire de camping-car à 360 000 € alors que nous n'avons eu aucun débat et que nous ne savons pas où l'aire sera implantée, nous sommes interpellés »

Monsieur LE MAIRE « Vous aurez une présentation très prochainement. »

Madame MORICEAU « Vous nous demandez de voter mais nous ne savons pas où ? »

Monsieur LE MAIRE « Ce ne sera pas loin »

Monsieur LE GUEN « Ce n'est pas une validation du projet, c'est une validation de l'enveloppe. »

Monsieur LE MAIRE « On sait où on veut mettre cette aire mais on attendait d'avoir des retours sur la possibilité technique de l'emplacement »

Monsieur LE LOC'H « On a toujours pas le droit de savoir où sera cet emplacement ? »

Monsieur LE MAIRE « Dans le parc des loisirs »

Monsieur CAVALOC « Il y a dans les investissements que vous proposez, des apports qui ont été fait par les différentes sensibilités qui se trouvent autour de la table. Il ne s'agit pas de contester tel ou tel investissement mais j'ai un problème démocratique. Finalement, vous nous présentez les choses comme étant des choses techniques.

Quand on examine en commission des demandes de subventions, vous nous dites là c'est juste le fait de demander la subvention.

Quand on demande une subvention c'est qu'on a un projet.

Gouverner c'est anticiper. J'ai l'impression Monsieur le Maire que vous partagez mon opinion : j'espère que les générosités d'aujourd'hui ne seront pas les restrictions de demain. Parce qu'avec la modeste expérience qui est la mienne, je connais un peu les libéraux et je sais dans quel sens ils veulent aller. Je vois les signaux qui sont envoyés à la France par la commission européenne et je vois dans quel sens ça peut aller.

Gouverner c'est anticiper : il faut tout prendre aujourd'hui car demain ? Vous craignez quoi des échéances à venir. Vous craignez le retour de l'austérité ou comme nous, le retour de la droite au pouvoir ?

D'ailleurs ce ne serait pas un retour »

Monsieur LE MAIRE « On en serait plutôt content »

Monsieur CAVALOC « Vous en seriez content ? J'ai l'impression que les propositions qui sont faites, que ce soit en terme d'argent public ou budgétaire , j'ai l'impression que l'austérité n'est pas loin, vu les candidats. Je disais le retour à droite, pour peu qu'elle n'y soit pas déjà. »

Monsieur LE MAIRE « Non, elle n'y ait pas. »

Monsieur LE LOC'H « La droite n'est pas au pouvoir ? »

Monsieur LE GUEN « Et le Président de l'Assemblée »

Monsieur LE LOC'H « Je ne vous entends pas »

Monsieur LE GUEN « Vous ne voulez pas que je prenne le micro »

Madame MORICEAU « On parle de Richard FERRAND »

Monsieur CAVALOC « Dans les choix qui sont faits, nous avons des différences d'appréciations. On parlait à l'instant du bien être des fidèles concernant l'éclairage de l'église. Il y aurait d'autres investissements qui seraient nécessaires : au-delà des écoles et des fenêtres. C'est à nous, minorité, de vous dire quels sont les autres investissements prioritaires : c'est ce qu'on appelle, gérer en bon père de famille. S'endetter c'est parfois investir dans des situations. C'est ce qu'on appelle le quoi qu'il en coûte, et heureusement qu'il était là.

C'est une sacrée leçon pour les libéraux qui nous expliquent à longueur de temps qu'il faut tailler dans les dépenses publiques et serrer la vis. C'est ce qu'Eric reprochait à l'Etat de ne pas suffisamment faire si j'ai bien entendu ton propos introductif au moment du DOB.

Le gouvernement ne sert pas assez la vis mais quand il ne donne pas suffisamment aux collectivités : là, il y a une petite contradiction politique qu'il conviendra de régler au plus vite dans la perspective des échéances qui se présentent devant nous l'année prochaine. »

Monsieur LE MAIRE « Il y a surtout notre ami, François HOLLANDE qui a eu le grand courage de venir piquer l'argent dans les poches des collectivités locales qui s'appliquaient à bien gérer au quotidien pour rembourser la dette de l'état. Donc, à chaque fois, c'est la commune qui fait les frais de tout cela.

Donc, il y a un certain nombre d'élus qui ont hésités, tergiversés, et pendant ce temps, le patrimoine communal s'est dégradé.

Là, on va faire plus de 600 000 € de travaux dans les écoles. Rappelez moi, depuis quand on a fait autant de travaux dans les écoles de Pont l'Abbé. »

Monsieur LE LOC'H « Je voudrais relever une nouvelle contradiction. Je ne sais plus si c'était une déclaration dans la presse ou en Conseil : cela faisait 30 ans que nous n'avions pas assez investi dans cette ville. Il semble que notre ami François HOLLANDE n'était pas Président il y a une trentaine d'années. Il y a aussi des présidents de droite qui portent cette responsabilité. »

Monsieur LE MAIRE « Vous êtes d'accord que François HOLLANDE c'est le seul qui fait une réforme où il vient ponctionner dans les dotations des collectivités et il leur dit, vous devez assurer le même service public mais je vous pique de l'argent tous les ans : c'est une mascarade.

Après j'assume, oui, cela fait 30 ans qu'on a sous investi à Pont l'Abbé mais je n'ai jamais dit que c'était la faute du Président de la République.

On fait des choix, on assume, on investit dans la rénovation de notre patrimoine. Aujourd'hui, on est au pied du mur, on prend nos responsabilités. »

Madame CHOLET « Pont l'Abbé accueille tous les jours plusieurs milliers d'habitants. Vu l'état des voiries, on accueille 15 000 habitants jours. On doit gérer cette ville en pensant aussi à ce paramètre. Cela fait des dépenses en plus. »

Monsieur LE MAIRE « On a refait les gares routières Laennec et Saint Gabriel : vous êtes d'accord , il y a combien d'enfants de Pont l'Abbé dans les cars ? Quasiment aucun. Le réaménagement de ces gares nous ont couté 300 000 € chacune. Pendant ce temps là, on a pas refait d'autres aménagements. »

Madame MORICEAU « On a vu des inégalités très importantes qui se creusent au niveau de Pont l'Abbé et du Pays Bigouden. En fonction de cela, est-ce que vous n'envisageriez pas de modifier le PPI qui intégrera le foyer de jeunes travailleurs et d'autres dispositifs à caractère plus social en ciblant des populations plus en difficultés. Cela permettrait de pacifier les relations dans Pont l'Abbé. »

Monsieur LE MAIRE « Les logements d'urgence, on y travaille. C'est le CCAS. Pont l'Abbé ne peut pas seul, tout porter. Malgré tout, je ne sais pas ce qu'on peut enlever : les services techniques sont à faire et 4 maires leur ont promis qu'ils auraient des locaux dignes ; la salle omnisport prend l'eau ; le château également ; le terrain de foot date de 1958 et l'espace jeunes... »

Madame MORICEAU « Cette année, on pourrait faire le cimetière »

Monsieur LE MAIRE « Non : on a des obligations de reprises des concessions, si on veut pouvoir enterrer correctement nos administrés au cimetière »

Monsieur LE GUEN « Vous êtes encore en train de refaire le débat d'orientation budgétaire et nous l'avons déjà eu au dernier conseil »

Madame MORICEAU « Sur le cimetière, on a aucune information. Vous nous demandez de voter sur des sujets sur lesquels nous n'avons eu aucun débat »

Monsieur LE GUEN « Vous refaites le débat »

Madame MORICEAU « Nous n'avons pas eu d'informations : sur l'éclairage de l'église, sur l'aire de camping-car. On a eu des commissions mais sans ces informations »

Monsieur LE MAIRE « Il y a des travaux d'investissements courants. Ce ne sont pas des projets nouveaux, c'est de l'entretien »

Monsieur CANEVET « en acquisition de terrain et cession de terrain : 100 000 €, cela correspond à quoi ? »

Monsieur LE GUEN « On a donné le détail en commission : Son ar Du et rue du Mehnir »

Madame MORICEAU « Concernant le curage du Château, les services d'archéologie préventive vont suivre le projet »

Monsieur LE MAIRE « C'est Madame LE GOFF DU CHATEAU qui suit le projet. Il y a un permis de démolir car c'est un monument inscrit. Tout est conforme. On enlève tout ce qu'il y a à l'intérieur. Elle nous assiste quasi quotidiennement »

Monsieur CAVALOC « Pourquoi dans le budget investissement, on ne trouve pas les subventions au niveau des recettes ; on a bien compris que nous n'étions pas au débat d'orientation budgétaire mais dans ce cas on ne débat pas aujourd'hui mais en démocratie, on pose des questions et on débat »

Monsieur LE GUEN « Est-ce que tu appelles cela un débat ce qu'on fait. Je ne vous ai jamais reproché de poser des questions. »

Monsieur CAVALOC « Avant d'engager de l'argent, c'est normal de poser des questions. Pourquoi on ne retrouve pas de traces des subventions ? »

Monsieur LE GUEN « Cela apparaîtra dans le budget supplémentaire. »

Monsieur LE MAIRE « Les subventions apparaîtront dans les restes à réaliser car cela se fait en fonction des factures à régler »

Madame MORICEAU « Concernant les achats de matériel pour les services, on n'a pas les informations »

Monsieur LE MAIRE « Ce sont les services qui nous font remonter leurs besoins et on leur fait confiance. On fixe des cadres et il y a des arbitrages et on demande leur avis aux services. Le détail a été donné en commission »

Monsieur CAVALOC « Il était prévu que nous ayons une commission exceptionnelle car les commissions classiques n'avaient pas permis à tous les conseillers d'avoir les informations. Donc, on ne peut pas voter des chèques en blancs. Je vous appelle solennellement à la démocratie pour que nous puissions valider les propositions. C'est cela, la recherche de l'intérêt général. On ne peut pas voter un budget dans ces conditions même si on a eu un débat d'orientation budgétaire. Car gouverner c'est choisir et nous aurons peut-être un choix différent. On ne peut pas demander à des élus de dépenser l'argent des Pont l'Abbistes sans débattre en amont. L'équipe municipale est un collectif. On est interpellé par les habitants sur les projets mais nous n'avons pas les informations sur le planning des travaux.

Monsieur LE MAIRE « La commission n'a pas eu lieu car j'ai été informé que j'avais le covid 19, 15 min avant. Avec le recul, on s'est dit qu'on aurait dû la faire. Les travaux ont été présentés dans les commissions »

Monsieur LE GUEN « On ne vous demande pas de chèque en blanc »

Monsieur CAVALOC « Un budget, c'est général. Concernant l'aire de camping-car : la seule fois où l'on a abordé ce sujet, c'est lors d'une demande de subvention. Mais nous n'avons aucune explication du projet et il se retrouve dans le budget. Dans les écoles, ça fuit de partout. »

Monsieur LE MAIRE « Non, ça fuit pas de partout. Il reste des choses à faire mais nous avons budgétisé 600 000 € cette année. J'apprécie que vous ayez voté un certain nombre de chapitres »

Madame MORICEAU « On en voterait d'avantage si nous étions associés en amont. Pour certains sujets, ce serait intéressant pour les Pont l'Abbistes qu'ils soient associés pour certains choix. Pour le moment, cela n'a pas été le cas »

Monsieur LE MAIRE « Pour les services techniques, les agents ont été associés au projet. On ne va pas faire des référendum tous les 15 jours »

Madame MORICEAU « Et pour le Château ? »

Monsieur LE MAIRE « Le Château reste la mairie et quand nous aurons un architecte nous verrons les aménagements »

5. Budget du port : budget primitif 2022

Annexe 5

Monsieur LE GUEN expose :

La section d'exploitation (fonctionnement) 2022 s'équilibre à la somme de 16 500 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 632 €.

Comme pour le budget principal la reprise des résultats se fera lors du budget supplémentaire.

SECTION D'EXPLOITATION : LES RECETTES

L'unique recette d'exploitation du port de plaisance est constituée par les redevances versées par les plaisanciers pour un total de 16 500 €.

Le chapitre 70 "Produits des services" est donc à voter pour la somme de 16 500 €.

SECTION D'EXPLOITATION : LES DÉPENSES

Les chapitres des dépenses d'exploitation du port à voter sont :

- Chap. 011 : Les charges à caractère général 6 868 €
- Chap. 012 : Les charges de personnel affecté au port 9 000 €
- Chap. 042 : Les dotations aux amortissements..... 632 €
- Chap. 001 : Déficit d'exploitation reporté 0 €
- **Total dépenses..... 16 500 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DÉPENSES

Les chapitres des dépenses d'investissement du port à voter sont :

- Chap. 23 : Installations, matériel et outillage technique 0 €
- Chap. 21 : Autres dépenses sur immobilisations corporelles 632 €
- **Total dépenses..... 632 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RECETTES

- Chap. 040 : Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)..... 632 €
- Chap. 001 : Excédent reporté..... 0 €
- **Total recettes..... 632 €**

La commission Finances a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention :**
Janick MORICEAU

○ **ADOpte** le budget du port 2022

Madame MORICEAU « Quand est-ce qu'on investit dans des douches et des toilettes ? »

Monsieur LE MAIRE « Ce n'est pas un grand port d'escale. Pour le moment, on ne vote que les tarifs »

6. Tarifs 2022

Annexe 6

Monsieur LE GUEN expose :

TARIFS 2022 DU PORT DE PLAISANCE

Il est proposé de maintenir pour l'année 2022, les tarifs de 2021.

Les tarifs seront donc les suivants :

TARIFS HORS TAXES

Taille des bateaux	Mouillages	Mouillage personnel	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur	Visiteur/journée
moins de 5 m	61,21 €	48,96 €	92,38 €	82,63 €	8,92 €
de 5 à 7 m	83,46 €	66,79 €	125,75 €	104,88 €	10,00 €
de 7 à 9 m	111,29 €	89,04 €	166,96 €	132,71 €	11,13 €
plus de 9 m	278,25 €	222,58 €	417,33 €	299,63 €	13,33 €

Taille des bateaux	Visiteur/Journée	Visiteur/Semaine	Visiteur/Mois
Moins de 5 m	8,92 €	43.71 €	133.75 €
De 5 à 7 m	10,00 €	49.00 €	150.00 €
De 7 à 9 m	11,13 €	54.54 €	166.87 €
Plus de 9 m	13,33 €	65.33 €	200.00 €

Tarif du pendeur : 21,38 €

TARIFS T.T.C.

Taille des bateaux	Mouillages	Mouillage personnel	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur	Visiteur/journée
moins de 5 m	73,45 €	58,75 €	110,85 €	99,15 €	10,70 €
de 5 à 7 m	100,15 €	80,15 €	150,90 €	125,85 €	12,00 €
de 7 à 9 m	133,55 €	106,85 €	200,35 €	159,25 €	13,35 €
plus de 9 m	333,90 €	267,10 €	500,80 €	359,55 €	16,00 €

Taille des bateaux	Visiteur/ Journée	Visiteur / Semaine	Visiteur / Mois
Moins de 5 m	10,70 €	52.45 €	160.50 €
De 5 à 7 m	12,00 €	58.80 €	180.00 €
De 7 à 9 m	13,35 €	65.45€	200.25 €
Plus de 9 m	16,00 €	78.40 €	240.00 €

Tarif du « pendeur » : 25,65 €

TARIFS 2022 COMMUNE

Les modifications dans le tableau des tarifs municipaux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 sont :

- la suppression de la location des sous-sols du château compte-tenu des travaux
- l'indexation sur le tarif national du prix de vente du timbre « Rosquerno Estuaire » à 1,16€

Aucune modification n'est envisagée sur les autres prestations.

Les différents tarifs votés durant l'année sont intégrés au tableau général annexé. (Cantine à 1€, nouveau tarif spectacle)

La commission Finances a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOPTE** les tarifs 2022

7. Pacte Finistère 2030 : Demande de subvention

Monsieur le Maire expose :

Le Département du Finistère fait évoluer sa politique d'appui au développement des communes et intercommunalités en créant « Le pacte Finistère 2030 ». Il souhaite simplifier les démarches en supprimant les dispositifs techniques et en les remplaçant par 3 volets de financement et un accompagnement en ingénierie. Afin de s'adapter à la nouvelle politique, la ville doit proposer au département les projets qu'elle souhaite voir financer.

Le Département a choisi de proposer un nouveau pacte entre les collectivités. Ce pacte qui s'intitulera « Le pacte Finistère 2030 », et définit les contours d'un appui renforcé du Département du Finistère aux communes et aux EPCI dès le 1er janvier 2022.

Ce nouveau pacte sera fondé sur :

- Un budget de 210 M€ sur 7 ans soit 30 M€/an, avec des enveloppes annuelles et pluriannuelles péréquées pour les territoires à accompagner plus fortement dans leur développement,
- Des démarches simplifiées, une concertation et une efficacité améliorées, par la suppression de nombreux dispositifs techniques et leur transformation en trois volets de financement,
- Un accompagnement des projets territoriaux par l'ingénierie des services départementaux et de ses partenaires.

Le « **Pacte Finistère 2030** » se déclinera en 4 volets :

1 - Aide aux projets communaux

Ce volet s'adressera **aux communes de moins de 10 000 habitants**. Il sera doté d'une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes, pour financer les projets réalisés dans l'année, au prorata de la population, corrigé par un coefficient de solidarité. Les communes pourront inscrire des projets prêts à démarrer sur l'année.

Une réunion annuelle des maires du canton, présidée par le Vice-président du Développement durable et des Territoires et le Vice-président Ruralité du Conseil Départemental, sera organisée en début d'année 2022, avec les conseillers départementaux du canton. Les projets portés par les communes concernent notamment l'aide à la voirie communale qui sera remise en place, des aménagements de centralité, des friches, les logements, les services à la population, les petits projets de réhabilitations ou reconstructions d'équipements de proximité, le petit patrimoine.

2 - Aide aux projets structurants d'intérêt communautaire

Ce volet permettra de financer les projets communaux ou intercommunaux en cohérence avec les priorités départementales. Une enveloppe triennale sera accordée par EPCI au prorata de la population, corrigé par un coefficient de solidarité. Avant l'été 2022, l'EPCI et le Conseil départemental s'accorderont sur une convention fixant un nombre limité de projets réalisés selon un calendrier connu. Un point d'étape sera réalisé chaque année entre le Conseil départemental et les porteurs de projets sur l'avancée des actions inscrites au Pacte.

Les projets concernés pourraient porter sur des thèmes se rapportant aux enjeux départementaux autour notamment des mobilités alternatives, de l'appui aux centralités, de l'habitat, de la cohésion sociale et des services, des transitions ou encore de la création d'équipements de proximité.

3 - Aide aux projets d'intérêt départemental et régional

Ce volet permettra de financer les projets d'intérêt départemental et régional participant au développement du Finistère. Durant l'année 2022, le Conseil départemental recensera les projets majeurs pouvant bénéficier de ces financements sur une enveloppe spécifique. Après échange avec

les porteurs de projets et les co-financeurs, puis un travail en commission, l'Assemblée départementale délibérera sur les montants attribués aux projets retenus.

4 - Ingénierie au service des territoires

Les développeurs territoriaux du département apporteront un conseil de 1er niveau aux communes et EPCI et notamment une connaissance et un recensement des projets, une coordination financière et technique avec l'Etat et la Région, une aide à l'écriture de la fiche projets, une analyse de l'opportunité, une orientation vers les experts du Département ou vers l'offre d'ingénierie des partenaires.

Afin de s'adapter à cette nouvelle politique d'accompagnement, la ville de Pont-l'Abbé doit proposer au département avant la fin de l'année 2021 la liste des projets qu'elle va mettre œuvre en 2022 et pour lesquels le département serait susceptible de l'accompagner. Les fiches projets doivent transmises au département pour le 31 décembre 2021.

La commission Finances a émis un avis favorable.

Monsieur LE LOC'H « C'est pour donner pouvoir à voter cette convention ? »

Monsieur LE MAIRE « Non, c'est pour m'autoriser à solliciter des subventions. »

Monsieur CAVALOC « On doit délibérer pour vous autoriser à demander des subventions ? Mais nous allons demander combien ? »

Monsieur LE MAIRE « En fonction de nos projets, pour le volet 1 : ce sont les sommes dépensées pour les travaux dans l'année »

Monsieur CAVALOC « On ne sait pas combien on peut demander »

Monsieur LE MAIRE « C'est une enveloppe de 300 000 € sur 6 communes et il y aura un arbitrage»

Monsieur CAVALOC « Le département a un certain nombre de critères ? Combien la commune de Pont l'Abbé va -t-elle demander ? »

Monsieur LE MAIRE « La commune de Pont l'Abbé va demander le maximum. On va se réunir avec tous les maires pour le volet 1»

Monsieur CANEVET « Quel est le plafond par projet ? »

Monsieur LE MAIRE « 20% . Selon les territoires, les dossiers seront plus ou moins importants selon les communes et la nature des projets »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention : Laurent CAVALOC**

○ **SOLLICITE** un co-financement du département pour les projets suivants :

- Création du centre technique municipal (montant total du projet : 1,3M€)
- Requalification de la place Gambetta, de la rue Marcel Cariou et de la venelle Dorée (500 K€)
- Création du nouvel Espace-Jeunes et bureaux de médecine scolaire (300 K€)
- Aménagement du site de l'ancien Excelsior (160 k€)

- Curage de la mairie-château en vue de sa rénovation complète (150K€)
 - Achat de matériel scénique pour le Triskell (75 K€)
 - Restauration de l'Eglise de Lambour (50 K€)
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer l'ensemble des documents liés à cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

8. Prise en charge des frais de repas temporaires

Monsieur LE GUEN expose :

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales est modifié par un décret du 4 juin 2020.

Ce dernier a pour objet d'ouvrir aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux la **possibilité de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas** en cas de déplacement temporaire des agents territoriaux et de décider, par voie de délibération, de leur remboursement aux frais réels sur justificatifs, dans la limite du plafond fixé à l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2006 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. (Le plafond est actuellement de 17,50 € pour le repas).

Il est proposé de rembourser les agents sur leurs frais réels sur justificatifs dans la limite du plafond fixé par arrêté.

Le Comité Technique et la commission Finances ont émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** du remboursement des repas d'un montant de 17,50 € dans le cadre de déplacement temporaire des agents territoriaux sur la base des frais réels dans la limite du plafond fixé à l'article 1^{er} de l'arrêté du 3 juillet 2006 pour application de l'article 3 du décret n°2006-781

9. RIFSEEP : mise en place du complément indemnitaire (CIA)

Monsieur LE GUEN expose :

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une

indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions.

Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

La détermination du montant de ce complément indemnitaire est très simple : les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.

Bénéficiaires :

- Les agents stagiaires et titulaires
- Les agents détachés de la FPT et de la FPH dès lors qu'ils occupent un emploi de la FPT
- Les agents contractuels de droit public comptant 6 mois d'ancienneté et présents au 31/12/N.

Pour les agents ne pouvant avoir leur entretien professionnel, il ne pourra leur être attribué le CIA celui-ci étant lié à l'entretien Professionnel

Le montant sera minoré en lien avec le temps de présence de l'agent au cours de l'année.
Si par exemple, un agent est absent 6 mois au cours de l'année le montant attribué sera pondéré de 50%.

Groupe de fonctions et montants plafonds

Groupes de fonction	Emplois/fonctions	Montant minimum	Montant maximum
A1	DGS	0 €	200 €
A2	Direction de pôle encadrant plus de 15 agents	0 €	200 €
A3	Responsable de service(s) ou de structure(s)	0 €	200 €
A4	Responsable ou coordonnateur d'un secteur avec expertise	0 €	200 €
B1	Responsable d'un service avec encadrement de personnel et gestion de budget	0 €	200 €
B2	Poste d'expertise avec coordination, pilotage, conception ou encadrement	0 €	200 €
B3	Poste d'instruction avec technicité	0 €	200 €
C1	Chef d'équipe	0 €	200 €
C2	Agent spécialisé	0 €	200 €
C3	Agent	0 €	200 €

Pour les agents des grades non concernés par le RIFSEEP, cette prime sera intitulée « complément annuel IAT »

Le montant de ce complément annuel, versé annuellement, sera compris entre 0 % et 100 % en fonction de l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel

Objectifs

- Volonté de reconnaissance de l'engagement professionnel et de la manière de servir ;
- Volonté de reconnaissance de l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs ;
- Motivation des agents ;

L'engagement professionnel et la manière de servir

L'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir se fonde sur **l'entretien professionnel** prévu par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé. Ces critères, fixés après avis du comité technique, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La grille d'évaluation est un élément de l'attribution mais c'est bien l'entretien au global qui sera la base du versement du CIA qui devra venir récompenser les éléments suivants :

- 🚩 **Investissement professionnel et connaissance de son domaine de travail** (lien avec la grille d'évaluation)
- 🚩 **Contribution au collectif de travail** (appréciation du n+1)
- 🚩 **Réalisation d'objectifs** (grille d'entretien)

En termes de procédure, les agents qui font passer les entretiens devront faire une proposition de montant (0, 50 €, 100 € ...) une fois l'entièreté des propositions recueillis par le service RH, elles seront étudiées par une commission composée de :

- **Pour la commune** : Mr le Maire, l'adjoint aux Richesses Humaines et le DGS qui validera ou non les montants proposés.
- **Pour le CCAS** : Mr le Président, L'adjointe aux affaires sociales et la Directrice

Le CIA vient autant récompenser le savoir-faire (atteinte des objectifs fixés, maîtrise du poste) que le savoir être (intégration au collectif de travail, investissement professionnel...)

Si toutefois, l'agent n'était pas satisfait, il pourra solliciter par courrier la commission chargée de l'attribution définitive.

Le Comité Technique et la commission Finances ont rendu un avis favorable à l'unanimité

Monsieur CAVALOC « On est sur des montants modestes sur l'année. C'est une bonne chose que les montants soient les mêmes quelle que soit la catégorie d'agents. Par contre, le fait de la minoration liée à l'absence de l'agent m'a toujours dérangé. On peut être investie dans son travail et être malheureusement malade »

Monsieur LE GUEN « Les 15 premiers jours de maladie ne sont pas comptés comme absence »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ADOpte** la mise en place du CIA tel que présenté

10. Bon d'achat de fin d'année au personnel communal et du CCAS

Monsieur le Maire expose :

Comme l'an dernier il est proposé d'octroyer des bons d'achat au personnel de la commune et du CCAS afin de pouvoir les remercier de leur implication au service de la population et des usagers.

Ces bons d'achat, à utiliser dans les commerces de PONT-L'ABBE remplacent le traditionnel repas de fin d'année qui ne peut se tenir du fait du contexte sanitaire.

Le montant est défini comme suit :

30 € de bons d'achat pour :

- Les agents titulaires ou stagiaires (hormis ceux en disponibilité)
- Les agents contractuels présents au 1^{er} décembre 2021 et ayant au minimum 3 mois de présence.

Le comité technique, lors de sa réunion du 10 décembre 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCORDE** l'attribution de bons d'achat de fin d'année d'une valeur de 30 €

Annie BRAULT n'était pas présente au moment du vote

11. Dérogations municipales au principe de repos dominical des salariés

Madame WILLIEME expose :

Dispositions générales

Un salarié ne peut travailler plus de 6 jours par semaine : au moins un jour de repos doit lui être accordé chaque semaine et, en principe, le dimanche.

Toutefois, ce principe du repos dominical connaît plusieurs types de dérogations qui peuvent, selon le cas, être permanentes ou temporaires, soumises ou non à autorisation, applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones précisément délimitées.

Les dispositions applicables ont été modifiées par la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (dite « loi MACRON »).

Dérogations accordées par le maire dans les commerces de détails

Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du Maire prise **après avis du conseil municipal**.

Le nombre de ces dimanches **ne peut excéder 12 par an**.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise **après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre**.

Pour les commerces de détail alimentaire (bénéficiant d'une dérogation de droit jusqu'à 13 H) dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L 3133-1 du code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont alors déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

Seuls **les salariés volontaires ayant donné leur accord écrit** à leur employeur peuvent travailler le dimanche dans le cadre de ces dérogations.

Chaque salarié privé ainsi de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et bénéficie d'un repos compensateur équivalent en temps.

Les dérogations accordées sont collectives, elles bénéficient à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Par contre, l'arrêté municipal ne peut en aucun cas autoriser l'ouverture des commerces faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture. Dans le Finistère, il s'agit des magasins de vente au détail de meubles (arrêté préfectoral du 06 mars 1975).

Proposition de dérogations sur la commune –

Pour l'année 2022, l'association des commerçants de PONT-L'ABBE a sollicité une dérogation au repos dominical des salariés pour les dates suivantes :

- 16 janvier,
- 26 juin,
- 10 juillet,
- 11 décembre
- 18 décembre.

Conformément aux dispositions de l'article R 3132-21 du code du travail, l'avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés a été sollicité.

La commission Urbanisme et travaux a donné un avis favorable à ce projet au cours de sa réunion du 07 décembre 2021.

Considérant que ces dérogations sont de nature à améliorer l'animation du centre-ville et à créer de l'activité, la Municipalité est favorable à la prise d'un arrêté municipal sur ces dates.

Les commissions Urbanisme et Travaux et Finances ont émis un avis favorable.

Madame MORICEAU « Quelle a été le positionnement des syndicats ? »

Monsieur LE MAIRE « Ce sont surtout les grandes enseignes mais ils ne s'opposent pas. Ce sont les commerçants qui choisissent les dates »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **EMET** un avis favorable à la dérogation à l'obligation du repos dominical aux cinq dates suivantes :

- dimanche 16 janvier 2022,
- dimanche 26 juin 2022,
- dimanche 10 juillet 2022,
- dimanche 11 décembre 2022,
- dimanche 18 décembre 2022.

Eric LE GUEN et Olivier ANSQUER étaient absents au moment du vote

12. Convention antenne relais

Annexe 7

Monsieur HIRIART expose :

La société FREE MOBILE poursuit le déploiement de son réseau conformément aux obligations qui lui sont faites par les services de l'Etat.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires FREE MOBILE est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, FREE MOBILE a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des obligations de couverture de population, notamment à la prochaine échéance de janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G par ses antennes relais.

La société FREE MOBILE a donc sollicité la Commune pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur un terrain situé à Ti-Carré, afin de développer et d'exploiter le réseau 3G, 4G.

Le projet concerne :

- l'installation d'un pylône type arbre de 37,59 mètres (y compris le paratonnerre) supportant leurs antennes et paraboles,
- la mise en place d'une zone technique au pied du pylône (composée de module radio et coffret électrique),
- une alimentation électrique Enedis : 12 KVA et 60 A en monophasé.

Le projet de convention est joint en annexe.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- sur un terrain communal cadastré section C, n° 1022, sur lequel est implantée la station d'épuration Park Dour Glan, pour une surface louée de 62 m²,
- durée : 12 ans reconductible,
- montant de la redevance : 5 000 €/an,
- engagement de l'occupant sur la mutualisation des équipements si celle-ci s'avère techniquement possible (accueil d'autres opérateurs).

Le terrain d'assiette du projet fait partie des biens mis à la disposition de la CCPBS dans le cadre de sa prise de compétence en matière d'assainissement.

Mais, la CCPBS et la société SAUR, fermière du réseau de l'assainissement collectif ont confirmé que l'installation de cet équipement n'apporterait aucune contrainte particulière à l'exploitation du réseau public.

La commission urbanisme et travaux s'est prononcé favorablement sur ce projet le 07 décembre 2021.

Monsieur LE LOC'H « Le sujet a été abordé la 1^{ère} fois en commission URBANISME. L'antenne mesure 37 mètres de hauteur mais il y aura combien de paraboles autour ? »

Monsieur HIRIART « 3 ou 4 »

Monsieur LE LOC'H « Tu nous a parlé d'une étude qui serait lancée au niveau de la communauté de communes pour étudier la répartition des antennes ? Où en est cette étude ? »

Monsieur le MAIRE « C'est plus long que prévu car l'étude doit dire où les antennes doivent être déployées »

Madame CHOLET « On est en dehors de la zone d'habitation »

Monsieur LE LOC'H « Il y a, à proximité, l'aire des gens du voyage ? »

Madame CHOLET « Pour la santé, il est moins dangereux d'être dans une zone où il y a une antenne que dans une zone de recherche de réseau. »

Monsieur LEMARIE « Est-ce que l'on sait quelle zone va couvrir FREE ? »

Monsieur le MAIRE « La portée est assez faible »

Madame MORICEAU « Les opérateurs anticipent la 5 g : avoir une étude sur la réalité du réseau et le maillage ainsi que comment le Pays Bigouden sera desservi : c'est très important. Donc l'étude n'a pas débuté et si l'on accepte que Free implante son antenne ; on fait une brèche déjà dans l'étude. Tu es dans le cadre de ta vice-présidence, à gérer ce type de dossier et il faudrait attendre l'étude. Si en tant qu'élu, on ne s'exprime pas clairement sur nos choix, les opérateurs vont déployer »

Madame CHOLET « Là, ce n'est pas au milieu des habitations. »

Madame MORICEAU « Tu as dans cette salle, le vice-président en charge de ces questions là. »

Monsieur LE MAIRE « Il y a une application que tout le monde pourra télécharger pour connaître la couverture exacte. Il y a des véhicules qui vont traverser le département pour le calcul de la couverture réseau. On travaille en concertation avec les services de l'état. L'objectif est d'identifier les zones en manque de couverture sauf que celle de Free, il n'y a pas de doute, il y a un manque de couverture. »

Madame MORICEAU « Pourquoi ces véhicules ne viennent pas sur Pont l'Abbé »

Monsieur LE MAIRE « Ce n'est pas parce que je suis vice-président que je dois me servir en premier. »

Monsieur LE LOC'H « Il y a un malentendu qui s'est installé entre-nous. Il devrait y avoir un moratoire dans l'attente de cette étude. Et là, c'est regrettable de valider l'installation de l'antenne avant le résultat de l'étude. »

Monsieur LE MAIRE « Soit on poursuit avec les négociations entamées en sachant que l'emplacement est pertinent sinon Free ira au tribunal »

Monsieur CANEVET « Plomeur a eu gain de cause au tribunal »

Monsieur LE MAIRE « Oui, car la loi littoral s'applique et là nous sommes en zone constructible : on est en train de construire une cuisine centrale »

Monsieur CANEVET « On est limite »

Monsieur LE LOC'H « Avec ton prédécesseur, nous avons discuté avec le préfet de l'implantation du centre de secours et l'argument à Ti Carré était la loi littoral donc c'est très étonnant »

Monsieur LE MAIRE « Entre temps, il y a eu le PLU »

Monsieur CANEVET « Un jour, il y aura un recours et les juges apprécieront »

Monsieur LE MAIRE « Le PLU a été adopté et il n'y a eu aucun recours »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 23 voix pour et 6 voix contre : Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Frédéric LE LOC'H, Bernard LEMARIÉ, Yves CANEVET, Jean-Marie LACHIVERT**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal avec la société FREE MOBILE pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile à Ti-Carré.

ENFANCE ET JEUNESSE

13. Espace jeunes : convention avec l'OPAC

Annexe 8

Madame LAGADIC expose :

Dans le cadre de la création de locaux dédiés à l'espace jeunes et à la médecine scolaire, la commune a souhaité pouvoir faire appel à l'OPAC pour l'accompagner dans ce projet conséquent et structurant. Les moyens techniques dont disposent cet organisme permettront à la commune de pouvoir mener son projet dans les temps et dans des conditions de sécurisation juridiques et techniques.

Pour rappel, le projet prévoit la création de :

- 6 appartements du T2 et T3 de locaux
- Espace jeunes
- 3 bureaux pour la médecine scolaire

Les conditions de partenariat sont précisées dans la convention jointe en annexe. L'intervention de l'OPAC se fera de la préparation du marché jusqu'au parfait achèvement de l'ouvrage.

Pour information :

- Les frais délégation sont de 4 %.
- La charge foncière pour l'OPAC est estimée à 45 000 €

La commission Finances a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**
 - **ADOPTE** la convention avec l'OPAC et les conditions rattachées
 - **DONNE** son accord pour que Monsieur le Maire signe cette convention

14. Subventions aux écoles

Monsieur RICHARD expose :

Les écoles ont présenté plusieurs demandes de subvention pour projets pédagogiques :

ÉCOLE DE LAMBOUR : journées découvertes au centre de Rosquerno Estuaire

Une 1^{ère} session à l'automne 2021 et une 2nd au printemps 2022 pour 360 € chacune, **soit un total de 720 €**, qui comprennent :

- 1 journée d'activité avec un éducateur environnement et patrimoine pour la classe de MS et GS (27 élèves)
- 1 demi-journée d'activité avec un éducateur environnement et patrimoine pour la classe de PS1 et PS2 (22 élèves)

ÉCOLE DE KERARTHUR : activité Yoga

5 séances collectives de yoga (séance de 20 min) **pour un montant de 770 €** avec « Shant yoga Bretagne » basé à Combrit

ÉCOLE JULES FERRY : subvention classe de mer

L'école Jules Ferry souhaite bénéficier d'une augmentation de 500€ sur la subvention classe de mer à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Ci-dessous le budget prévisionnel.

Prévisionnels des budgets classes de mer de CM2 des années scolaires à venir				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nbre d'enfants	44	55	42	60
Devis :	11 660	270 x 55=14 850	276 x 42=11 592	280 x 60=16 800
Subvention classe de mer mairie	3 000 + 500	3 000 + 500	3 000 + 500	3 000 + 500
Subvention sortie scolaire	29 ((4x7)+4,25)= 935,25	41 ((4x7)+ 4,25)= 1 322,25	31 ((4x7)+ 4,25)= 999,75	48 ((4x7)+ 4,25)= 1 548
Participation des parents	44x100= 4 400	55x110=6 050	42x120=5 040	60x130=7 800
Subvention parents	1 000	1 000	1 000	1 000

d'élèves				
Amicale laïque	500	500	500	500+206,75
Subvention Régionale 6 600 €	1324,75	2477,75	552,25	2245,25
Répartition de la subvention exceptionnelle de la région sur 4 ans (3 ans et reliquat la 4 ^{ème} année)				
Reste à financer	0	0	0	0

Afin d'équilibrer le budget la subvention il est **proposé porter la subvention « classe de mer » à 3 500 €.**

Les subventions seront versées aux l'amicales laïques de chaque école sur les enveloppes « subventions projets pédagogiques » et « classe de mer » prévues au chapitre 65.

La commission Finances a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

○ **ACCORDE** les subventions ci-dessus

ASSOCIATIONS

15. Subvention exceptionnelle REDAGEG 2022

Monsieur Laurent MOTREFF expose :

La Redadeg est une course à pied de relais à travers la Bretagne, destinée à populariser la pratique de la langue bretonne. Elle aura lieu du 20 au 28 mai 2022.

La course passera par Pont-l'Abbé le lundi 23 mai 2022.

La participation à cet évènement s'effectue par l'achat de kilomètre. Le montant pour les collectivités de plus de 3 000 habitants est de 350 €.

Il vous est proposé de renouveler le soutien de la Ville à cette manifestation avec l'achat d'un kilomètre soit 350 euros.

La commission Sport/Associations sera sollicitée pour émettre un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCORDE** la subvention de 350 €

CULTURE

16. Exposition crêpes : subvention leader

Annexe 9

Monsieur Bernard LE FLOC'H expose :

Le Musée Bigouden, le Groupement d'intérêt public (GIP) « Musées de Territoires Finistériens » pour les deux antennes de l'Écomusée des Monts d'Arrée (l'Écomusée de Saint Rivoal et l'Écomusée de Commana) et l'ancienne abbaye de Landévennec, le Musée de Dinan et le Musée départemental breton de Quimper ont engagé, dans une démarche de coopération, un projet autour de la crêpe bretonne.

Ce projet fait l'objet d'une demande de financement public sur fonds LEADER.

Ci-dessous le plan de financement pour le Musée Bigouden :

Dépenses		Recettes	
Actions communes (part musée Bigouden)		Actions communes (part musée Bigouden)	
Communication	9 135 €	Fonds LEADER	9 188 €
Développement touristique	1 725 €	Autofinancement	2 297 €
Coordination juridique et administrative	625 €		
Actions propres au musée Bigouden		Actions propres au musée	
Scénographie	7 100 €	Autofinancement	7 750 €
Médiation	650 €		
Total des dépenses	19 235 €	Total des recettes	19 235 €

La commission Finances a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet relatif à l'exposition et collaboration : "Et vous, Êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ?"
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter la subvention LEADER

- **APPROUVE** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.



Motion présentée par Pont l'Abbé au Cœur et Rassembler et Agir concernant l'accueil d'une famille afghane à Pont l'Abbé:

Monsieur LE MAIRE « Au dernier Conseil, vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord. Donc, celle que je vous ai fais parvenir peut-elle vous convenir car nous ne passerons pas 2 motions sur la même thématique. Et si cela ne vous convient pas, nous n'en passerons aucune ? »

Monsieur LE LOC'H « Avant de vous apporter notre réponse Monsieur le Maire : j'aurais tendance à vous dire : tout ça, pour ça. On a eu l'impression depuis plusieurs semaines de devoir vous tordre le bras pour un geste qui nous paraissait évident, une position évidente de solidarité au regard de la détresse de ces populations. Il y a les Afghans mais pas seulement qui recherchent un havre de paix. Cette motion nous a été envoyée le 24/09 et je me souviens d'un échange verbal le 11/11 où vous nous avez demandé un peu de temps pour en échanger avec votre majorité.

Et puis finalement, le conseil municipal du 30/11 nous a surpris par la contre-motion présentée par votre groupe.

Tout cela pour discuter de quelques caractères supplémentaires qui ne correspondaient pas à une réponse satisfaisante de notre part.

L'idée était de proposer que notre ville soit solidaire. D'autres villes ont proposé des motions et leur désir de solidarité auprès des autorités.

Le texte de la motion nous dit : la ville de Pont l'Abbé s'engage à accueillir une famille de réfugiés lorsqu'elle sera sollicitée par les autorités. Vous avez changé le sens de la phrase. Et gardez : tout comme la commune intervient pour des situations d'urgence. Je ne comprends pas ce passage.

La motion n'a plus de sens dans ce cas.

Si vous estimez que tout se joue dans le cadre de la solidarité donc on ne répond plus à une urgence migratoire.

Si vous voulez gardez la main sur cette motion, dans ce cas, ça ne sert plus à rien de voter cette motion »

Monsieur LE MAIRE « Oui, la Ville de Pont l'Abbé essaie de répondre à des situations d'urgence avec les moyens qui sont les notre »

Madame MORICEAU« Depuis le mois de septembre, on a pris tellement de retard. »

Monsieur LE GUEN « Je ne vous ai pas entendu dire que Monsieur le Maire approuvait votre motion »

Monsieur LE LOC'H « Evidemment que je l'ai dis. Maintenant, j'ai du mal à vous suivre Monsieur le GUEN. On reçoit une motion du cabinet du Maire et ensuite on découvre en arrivant au Conseil une autre motion qui n'a plus le même sens »

Monsieur LE MAIRE « Pas du tout, je t'ai contacté à l'heure que tu souhaitais en te proposant que tu lises la motion. Oui, vous avez fait une proposition, nous l'avons corrigé. Donc la question est claire, est-ce que vous acceptez cette motion sinon nous n'en passons aucune. »

Monsieur LE LOC'H « Ce n'est pas du tout le même esprit. Notre texte n'est pas du tout le même »

Monsieur LE MAIRE « Donc, si c'est motion contre motion, rien ne passera. Je vous souhaite de bonnes fêtes »

Pont l'Abbé au cœur et Rassembler et Agir n'ayant pas trouvé d'accord sur les termes de la motion, aucune motion n'est soumise au vote.



INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

-Liste des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal (tableau joint)



Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, la séance du Conseil Municipal est close à 23 h 45.

**Le secrétaire,
Mireille MORVEZEN**



LE MAIRE,



Stéphane LE DOARÉ